

## **DESCRIPTION DU PROJET**

L'engagement d'un conseiller environnement et en énergie permettra de poursuivre la démarche. C'est en effet le conseiller qui assurera la coordination des différents programmes communaux de développement durable : Plan Communal de Mobilité, Contrats de rivière, Programme Communal de Développement Rural.

Grâce à la vue d'ensemble sur les programmes communaux, le conseiller sera à même de repérer les besoins communaux et de proposer des projets y répondant dans le cadre des activités communales. Si l'engagement d'un conseiller en environnement ne devait pas avoir lieu, l'Administration communale formalisera les démarches de la mise en œuvre du programme d'action.

Le projet permettra de :

- formaliser la prise en compte de l'environnement au niveau de l'Administration communale en lien avec l'agenda 21 local,
- poursuivre la réflexion menée lors de l'Opération de Développement Rural en matière de durabilité,
- améliorer encore la qualité des services publics,
- valoriser le travail du personnel,
- servir d'exemple à la population.

## **ORIGINE DE LA DEMANDE**

La demande émane de la CLDR et des consultations villageoises.

## **JUSTIFICATION DU PROJET**

Le programme d'actions en matière de développement durable s'inscrit dans une série d'actions que la Commune a déjà menée, notamment en matière d'économie d'énergie.

La Commune a souhaité amplifier et formaliser cette démarche à mettre en place le développement durable à La Bruyère, notamment à travers la Charte d'engagement communal Agenda 21 Local approuvée par le Conseil communal le 30 juin 2011.

Il trouve son application dans l'élaboration du PCDR.

Le Programme d'actions en matière de développement Durable est lié aux Fiches-Projets suivantes :

- I.4. Engager un conseiller en environnement et en énergie au sein de l'Administration communale
- I.6. Mettre en place un Plan Communal de Développement de la Nature
- I.9. Promouvoir le marché local et les produits locaux
- I.10. Élaborer un Plan Communal de Mobilité
- I.12. Promouvoir les alternatives en termes de mobilité (information et communication)
- III.11. Préserver les anciennes carrières reconnues comme Sites de Grand Intérêt Biologique

## **LOCALISATION**

Sans application.

## **STATUT AU PLAN DE SECTEUR**

Sans application.

**STATUT DE PROPRIÉTÉ**

Sans application.

**TÂCHES À RÉALISER**

- Définition des activités de l'administration,
- État des lieux initial = analyse environnementale des activités de l'Administration,
- Définition des principes généraux du programme d'actions,
- Définition des objectifs d'amélioration,
- Définition du programme d'actions,
- Mise en œuvre, fonctionnement et évaluation du programme d'actions.

## OBJECTIFS VISÉS

	Défi (objectifs de développement)	Objectifs opérationnels	
Axe 1 : Gouvernance	Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable	<input checked="" type="checkbox"/>	Asseoir le rôle exemplatif de l'Administration communale en matière de développement durable
		<input checked="" type="checkbox"/>	Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables
		<input checked="" type="checkbox"/>	Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire
Axe 2 : développement économique	Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural	<input type="checkbox"/>	Valoriser et développer les ressources du territoire communal
		<input type="checkbox"/>	Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux
		<input checked="" type="checkbox"/>	Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants
Axe 3 : Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement	Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial	<input checked="" type="checkbox"/>	Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Développer une vision prospective et dynamique du territoire
		<input type="checkbox"/>	Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée
		<input type="checkbox"/>	Soutenir la création de logements pour toutes les générations
Axe 4 : Mobilité	Donner une place à tous les modes de déplacements	<input type="checkbox"/>	Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité
		<input type="checkbox"/>	Créer un circuit de liaisons lentes inter villages
		<input type="checkbox"/>	Favoriser les alternatives à la voiture individuelle
Axe 5 : Dynamisme socio-culturel	Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère	<input type="checkbox"/>	Améliorer les services aux personnes
		<input type="checkbox"/>	Permettre le développement d'activités intergénérationnelles
		<input type="checkbox"/>	Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux

Ces objectifs sont rencontrés parce que :

- La réalisation du programme d'actions implique la sensibilisation de l'Administration et des habitants
- En améliorant les pratiques communales, le programme d'actions engendrera des impacts positifs sur la qualité de l'environnement

## **INDICATEURS**

A préciser en fonction des orientations choisies par la commune et de l'analyse environnementale des activités de l'Administration.

## **ESTIMATION GLOBALE DU COÛT**

Le projet étant mené par le conseiller en environnement et en énergie, les coûts devraient être faibles : communication via le site web ou le bulletin communal.

Le projet vise notamment le maintien, le renforcement, le partage ou l'émergence de bonnes pratiques environnementales. Les investissements à réaliser concerneront plutôt des achats de matériel respectant l'environnement, principalement dans le cadre du fonctionnement normal de la commune (papier, matériel de bureau, appareils peu consommateurs d'énergie etc.).

Ils seront au moins en partie compensés par des économies d'énergie.

## **SOURCES DE FINANCEMENT**

- Commune
- Appels à projet éventuels

## **GESTIONNAIRES DE PROJET**

- Commune
- CLDR

## **ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER**

- PCDN
- L'identification d'un porteur de projet, par exemple le conseiller en environnement

## **ÉTAT DU DOSSIER**

/

## **PROGRAMMATION DANS LE TEMPS**

Projet à démarrer entre 2019 et 2022.

## IMPACTS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

## Pilier environnemental :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Prise en compte de la protection de l'environnement, notamment la lutte contre l'évolution climatique dans les différents aspects de la vie communale	/

## Pilier économique :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Le développement des bonnes pratiques administratives doit conduire à l'utilisation accrue de produits locaux, ce qui soutient les entreprises locales	/

## Pilier social :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Poursuite de la sensibilisation de la population et de l'Administration	/
Maintien de l'agriculture locale	/

## Pilier culturel :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
L'usage accru de produits locaux contribue à maintenir l'agriculture locale et donc les activités traditionnelles de La Bruyère	/